

## Projet éolien des Pressoirs



Commune de Paudy

Lettre d'information n°6 | Mars 2025

### Le mot de la chargée d'affaires foncières

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer de la délivrance, par le Préfecture de l'Indre en avril 2024, d'un arrêté portant autorisation environnementale pour la construction et l'exploitation du parc éolien des Pressoirs.

L'obtention de l'autorisation environnementale constitue une étape clé dans l'avancement du projet, nous permettant de désormais focaliser nos efforts sur les accès aux implantations et le raccordement électrique du parc éolien au réseau public de distribution. En effet, l'obtention rapide d'une solution de raccordement nous permettrait d'envisager une mise en chantier du parc éolien d'ici à la fin 2026,

De la phase Développement géré par M. Jacques GERMAIN, le projet a désormais atteint la phase de Pré-Construction, impliquant un changement d'interlocuteurs. Je vous invite désormais à me contacter pour toute interrogation

Vous serez tenus informés de l'avancée du projet et du début de sa mise en construction à travers des lettres d'information et via les communications de la municipalité. Je demeure toutefois désormais à votre disposition pour toute question, via le formulaire présent sur le site internet du projet : [paudy.projet-eolien.com](http://paudy.projet-eolien.com).

Bonne lecture !



**Sixtine Maisonnave**

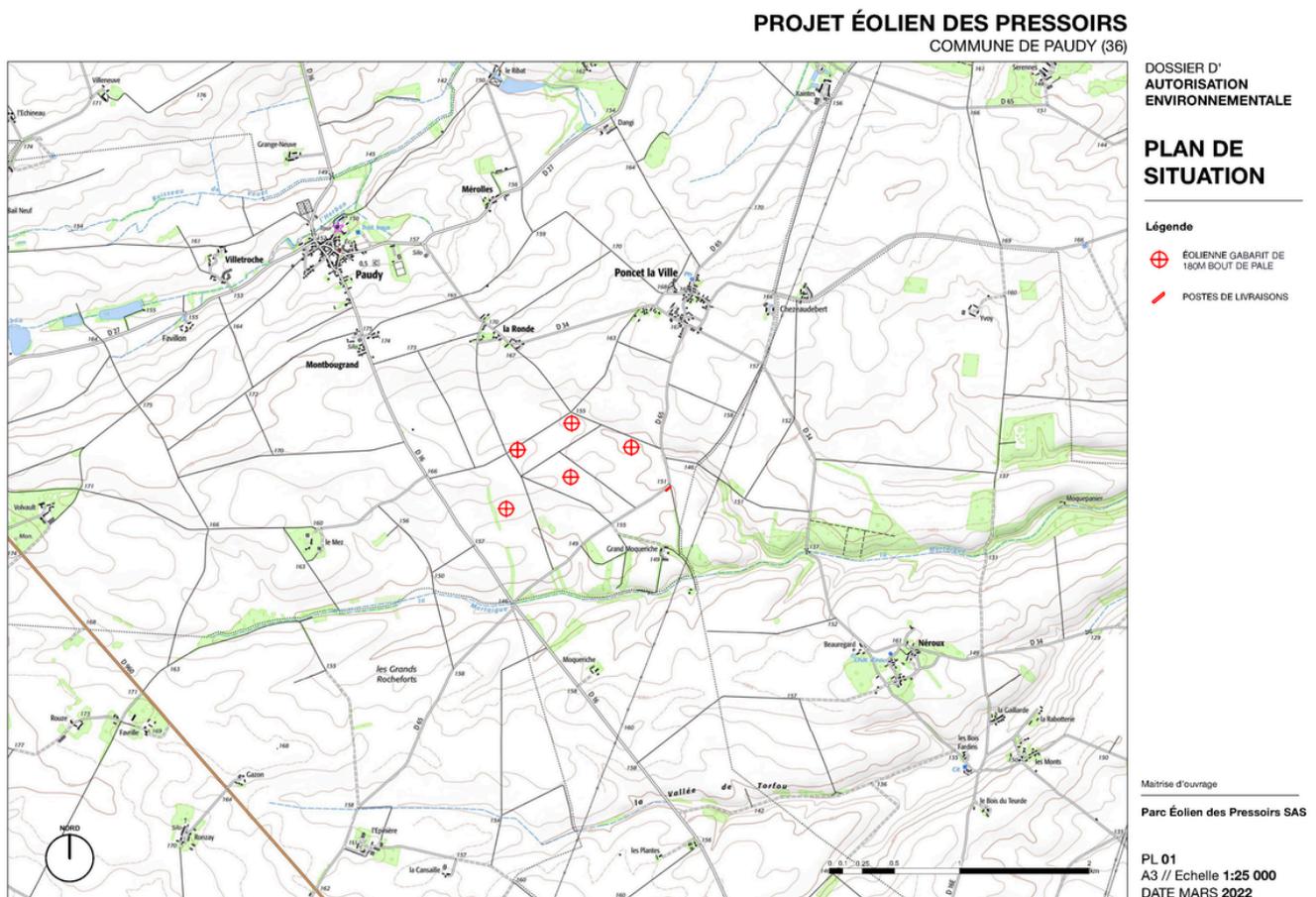
Chargée d'affaires foncières

**RWE Renouvelables France**



## Où se situe le projet ?

L'ensemble des études (environnementale, paysagère, acoustique), consultations techniques et échanges avec la municipalité a abouti à un projet d'implantation de 5 éoliennes, situées à plus de 500m des habitations les plus proches.



Les éoliennes seront implantées entre le sud du bourg de Paudy et le cours d'eau de la Mortaigue, à l'est de l'axe de visibilité directe avec le donjon situé au nord du bourg de la commune.

### Chiffres clés du projet :



**5**  
**éoliennes**

d'une hauteur de 180 mètres en bout de pale.



**29,5**  
**MW**

correspondant à la puissance totale du parc, chaque éolienne ayant une puissance unitaire de 5,9 mégawatts (MW).



**14 000**  
**foyers**

C'est l'équivalent du nombre de foyers que le parc pourra alimenter chaque année (tous usages domestiques) (sources ADEME, CRE, INSEE)